

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an **deux mil vingt-trois**
Le **Six Avril à 19 heures**

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes
"PAYS DE LAPALISSE"

légalement convoqué en date du 31 Mars 2023 s'est réuni, à la
Salle de la Grenette de Lapalisse, en séance ordinaire publique
sous la présidence de

Monsieur Jacques de CHABANNES, Président

Étaient présents :

- Commune de ANDELAROCHE : Mme RICHARD
- Commune de BARRAIS-BUSSOLLES : Mme THEVENOUX
- Commune de BERT : M. VIVIER
- Commune de BILLEZOIS : M. PLANCHE
- Commune de LE BREUIL : M. LASSALLE
- Commune de LAPALISSE : M. de CHABANNES. Mme QUATRESSOUS. M. BRUNIAU.
Mme CHERVIN. M. ROUSSILHE. Mme MINARD de CHABANNES. M. BODIN.
Mme PERICHON. Mme AUBIN
- Commune de PERIGNY : M. HERVIER
- Commune de SAINT-CHRISTOPHE-EN-BOURBONNAIS : Mme WALRAET
- Commune de SAINT-ETIENNE-DE-VICQ : M. POTHIER
- Commune de SAINT-PIERRE-LAVAL : M. COLLANGES
- Commune de SAINT-PRIX : M. HANGARD. Mme L'HULLIER
- Commune de SERVILLY : M. GAUD

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

- Commune de DROITURIER : M. POUZERAT, pouvoir à M. PLANCHE
- Commune de ISSERPENT : M. SALLES, pouvoir à Mme WALRAET
- Commune de LAPALISSE : M. BOUCHET, pouvoir à Mme QUATRESSOUS
- Commune de LAPALISSE : M. FERBOS, pouvoir à Mme CHERVIN

Madame Delphine THEVENOUX a été élue Secrétaire.

Monsieur le Président informe le Conseil du tableau de répartition des charges 2023 calculées par le SICTOM SUD ALLIER et la Direction Départementale des Finances Publiques de l'Allier.

Il rappelle à l'assemblée que le SICTOM SUD ALLIER a mis en œuvre un mécanisme de lissage des taux.

Ainsi, le montant du produit demandé par le SICTOM SUD ALLIER pour le territoire de la Communauté de Communes « PAYS DE LAPALISSE » en 2023 s'élève à 1 228 669 €.

Monsieur le Président propose de fixer les taux pour chaque commune selon le tableau annexé à la présente.

Le Conseil, entendu les explications de son Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'adopter les taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour 2023 selon le tableau joint à la présente délibération et ce conformément aux données transmises par le SICTOM SUD ALLIER.

Fait et délibéré à Lapalisse les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,
Le Président,
J. de CHABANNES.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
"PAYS DE LAPALISSE"

Le Président,
J. de CHABANNES
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
"PAYS DE LAPALISSE"

NOMBRE DE CONSEILLERS	
EN EXERCICE :	25
PRESENTS :	21
VOTANTS :	25

OBJET :

**TAXE D'ENLEVEMENT DES
ORDURES MENAGERES
(TEOM) – FIXATION DES
TAUX 2023.**

Certifié exécutoire
Transmis en Sous-Préfecture
de Vichy le : **13 AVR. 2023**
Publié ou Notifié
le : **- 7 AVR. 2023**
Accusé Réception en Sous-Préfecture
le :
Ou Accusé Réception de la télétransmission
le :

III - COMMUNES DONT LES TAUX TEOM NE SONT PAS EN COURS D'HARMONISATION PROGRESSIVE

COMMUNAUTE DE COMMUNES : 138 PAYS DE LAPALISSE

1259 TEOM -- P

Zone intercommunale de perception	Communes	Zone infra communale	Bases d'imposition prévisionnelles	Produits attendu (€)	Taux
21 SICTOM SUD 3 FOIS/SEM	138 LAPALISSE	P	3 074 957 €	463 224 €	15,06%
SICTOM SUD 2 FOIS/SEM	138 LAPALISSE	P	3 907,00 €	581 €	14,88%
23 SICTOM SUD 1 FOIS/SEM	205 PERIGNY	P	291 040 €	43 536,00 €	14,96%
	257 SAINT PRIX	P	675 458 €	96 717,00 €	14,32%
24 SICTOM SUD CONTENEUR 1 FOIS/SEM	004 ANDELAROCHE	P	213 342 €	31 655,00 €	14,84%
	017 BARRAIS BUSSOLLES	P	195 224 €	27 599,00 €	14,14%
	024 BERT	P	239 214 €	37 347,00 €	15,61%
	028 BILLEZOIS	P	300 112 €	42 427,00 €	14,14%
	042 LE BREUIL	P	562 107 €	75 804,00 €	13,49%
	105 DROITURIER	P	359 419 €	50 811,00 €	14,14%
	131 ISSERPENT	P	485 251 €	68 600,00 €	14,14%
	138 LAPALISSE	RA	455 098 €	58 748,00 €	12,91%
	205 PERIGNY	RA	106 860,00 €	14 411,00 €	13,49%
	223 SAINT CHRISTOPHE	P	391 245 €	55 310,00 €	14,14%
	230 SAINT ETIENNE DE VICQ	P	421 624 €	59 605,00 €	14,14%
	250 SAINT PIERRE LAVAL	P	359 114 €	50 768,00 €	14,14%
	257 SAINT PRIX	RA	145 282 €	18 754,00 €	12,91%
	272 SERVILLY	P	231 837 €	32 775,00 €	14,14%

A Lavalisse, le **13 AVR. 2023**

Le Président,

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
"PAYS DE LAPALISSE"**